



Etude de cas



**La Charte
« Bien vivre ensemble
dans les Monts du Lyonnais »**

Une concertation qui fait suite à un conflit local

Pierre-Yves GUIHENEUF, GEYSER

Association GEYSER, programme Comédie

www.comedie.org

Comédie

Avec l'appui de la Fondation de France



Etude réalisée par Pierre-Yves GUIHENEUF (Geysler), sur la base d'entretiens avec Frédéric Patouillard (animateur de l'AFIP Rhône-Alpes), Michel Séon (agriculteur et élu de la Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais), Daniel Ulmer (Président de l'association Liane), Martial Granjon (animateur de l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural 42), Laure Cuntz (directrice de la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais) et Lucien Coquard (agriculteur). Autres sources : Charte « Bien vivre dans les Monts du Lyonnais », comptes-rendus de réunions, document de travail Addear 42, note rédigée par Frédéric Patouillard pour le programme Dialog : « Historique de dialogue territorial, territoire de la communauté de communes de Forez en Lyonnais » (2008).

La réalisation de cette étude a bénéficié de l'appui financier de la Fondation de France.

Les analyses mentionnées dans ce document relèvent de leur seule responsabilité et n'engagent en rien les organismes financeurs ni les personnes et organismes consultés lors des entretiens.

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source et de non altération du contenu.

Geysler, programme Comédie, février 2009.

Dans les Monts du Lyonnais, territoire rural situé à l'ouest de Lyon, un conflit provoqué par l'opposition d'une partie de la population locale à un projet d'extension d'un élevage de porcs a suscité une forte mobilisation et abouti à la rédaction collective d'une charte destinée à prévenir de futures difficultés de coexistence au sein de la population locale.

1. Premier acte : un conflit qui conduit à une rupture

La Communauté de Communes de Forez en Lyonnais (CCFL), dans le département de la Loire, compte près de 10 000 habitants regroupés dans dix communes rurales dont la plus peuplée abrite quelques 5000 habitants.

L'ensemble du territoire connaît une expansion démographique due à la proximité de centres urbains comme Saint-Étienne et Lyon, mais la population agricole y est en diminution. Le canton de Chazelles-sur-Lyon, par exemple, a perdu 30 % de ses agriculteurs en douze ans. L'agriculture reste cependant une activité importante sur le plan économique et paysager.

Le projet d'extension d'une porcherie

Le conflit commence en 2002 lorsqu'un éleveur (« *la porcherie de Maringes* ») dépose un projet concernant son atelier d'élevage porcin. Il élève une centaine de truies partiellement en plein air et souhaite les élever désormais dans un bâtiment afin d'améliorer ses résultats techniques comme ses conditions de travail.

Ce projet d'extension fait aussitôt l'objet de craintes de la part d'habitants de la commune concernée, à propos des odeurs, des risques de pollution de l'environnement et de l'insertion du nouveau bâtiment dans le paysage. Une mobilisation s'organise spontanément et des pancartes « Halte à la porcherie » fleurissent sur le bord des routes. Afin de mieux s'organiser, les opposants au projet demandent à adhérer à une association locale de protection de l'environnement.

Liane est une association de protection de l'environnement, de la nature et du cadre de vie qui agit depuis plus de vingt ans sur le territoire des Monts du Lyonnais. Elle est sensible aux problèmes posés par l'agrandissement de la porcherie et elle met notamment l'accent sur la nécessité d'une préservation des ressources en eau. Mais elle refuse d'adopter une position « *nimbyste*¹ » et accepte d'appuyer les revendications des habitants à condition qu'ils abandonnent un discours d'opposition radicale au profit d'un dialogue avec l'agriculteur en vue de rechercher des compromis. Elle estime pouvoir jouer un rôle de médiateur et « calmer

¹ De « NIMBY: not in my back yard » ou « Pas dans mon arrière-cour » : attitude d'une personne qui consiste à refuser dans son environnement proche tout changement qui pourrait affecter sa qualité de vie.

les ultras ». Cette position modérée est d'autant plus naturelle pour Liane que son président est un ancien agriculteur qui comprend les contraintes auxquelles peut s'affronter l'éleveur à l'origine du projet. L'association considère en outre que les activités économiques doivent pouvoir se développer, même si ce n'est pas dans n'importe quelles conditions.

De son côté, l'éleveur adhérent à la Confédération paysanne est soutenu, sur son projet, par son syndicat et par l'ensemble de la profession. La Confédération paysanne évoque plusieurs arguments pour défendre le projet : la défense de l'emploi de cet agriculteur originaire du lieu et attaché à son territoire, la nécessité d'éviter une concentration des élevages porcins sur d'autres territoires, comme la Bretagne notamment et de mieux les répartir sur le territoire national, le rapprochement des zones de production et de consommation (agglomérations de Lyon et de St Etienne), la tradition et le savoir-faire de la région dans le domaine de la transformation charcutière, etc.

Début 2003, Liane organise une réunion publique dans la commune de Viricelles, qui réunit plus de cent personnes, dont l'éleveur concerné et d'autres agriculteurs du canton. Le climat est tendu, des insultes fusent même. La rencontre permet quelques éclaircissements mais met surtout en évidence la vigueur des oppositions.

D'après l'association Liane, la presse locale a joué un certain rôle dans la radicalisation des positions, en mettant l'accent sur les clivages existants et en rapportant des propos tranchés. Des collectifs locaux durcissent également la situation avec des propos sans nuances. A titre d'exemple, l'un d'eux dans un article intitulé « *Cochonnerie dans les monts du Lyonnais* » estime que « *Les nuisances seront multiples : odeurs nauséabondes et tenaces, [...] bruits, pollution sonore de la rotation des camions de livraison, du ramassage des animaux pour l'abattoir, l'enlèvement des cadavres pour l'équarrissage, le pompage du lisier dans les cuves, la prolifération des rats et des mouches...* »¹.

Des discussions se poursuivent dans les semaines suivantes. Selon l'association Liane, l'éleveur se montre peu réceptif aux propositions d'alternatives qui lui sont faites, notamment celle de recourir à un élevage sur litière de paille plutôt que sur caillebotis pour limiter les odeurs et les risques pour l'environnement. L'éleveur répondra plus tard à ce sujet « *Pour moi, le choix caillebotis ou litière doit être celui de l'éleveur et non pas être imposé par des personnes extérieures à la "profession porc".* »

Lors de l'enquête publique, de nombreuses oppositions s'expriment. Le 11 juin 2003, le Conseil départemental d'hygiène émet un avis défavorable au projet. En juillet, le Préfet y oppose un refus en notant le manque de surfaces nécessaires à l'épandage du lisier et au caractère non-conforme à la réglementation des bâtiments existants. Quelques jours plus tard, plusieurs organismes agricoles (la Chambre d'Agriculture, la FDSEA, les Jeunes Agriculteurs et la Confédération paysanne) lui exposent leurs craintes quant à l'avenir de la production porcine dans le département de la Loire, sans parvenir à infléchir sa décision.

Un aboutissement inattendu

Un autre dossier doit donc être construit. Mais découragé par ce refus et éprouvé par le conflit, l'éleveur décide alors d'abandonner son projet et de quitter la région. Dans une lettre ouverte, il manifeste son incompréhension et son amertume car, dit-il : « *les mesures ont été prises pour que la porcherie soit le mieux intégrée dans le paysage et ait un plan d'épandage adapté, [...] le projet reste de dimensions modérées [...] et permettrait d'assurer la*

¹ Le Monde libertaire, jeudi 20 mars 2003.

traçabilité complète de mes animaux ainsi élevés (demande grandissante des consommateurs) ». Il considère également que « Par ailleurs, pour limiter la pollution, il faudrait bien sûr répartir le plus possible la production sur le territoire et d'autant plus permettre et accepter l'implantation de porcheries dans des zones à faible densité de production, tels les Monts du Lyonnais ».

Pour de nombreux opposants à la porcherie, c'est une victoire. Pour la profession agricole, c'est un échec. Les agriculteurs vivent mal cette conclusion qui met un terme au projet d'un jeune éleveur. Son père se fait l'écho d'un sentiment largement partagé quand il déclare que l'agriculture est, à terme, menacée par l'urbanisation. Pour lui, « les contraintes deviennent insupportables, on nous interdira bientôt d'aller sur les routes avec nos tracteurs car cela peut le salir, ou d'épandre le lisier ». Le fait que les agriculteurs soient devenus très minoritaires, sinon absents, dans les conseils municipaux est le signe d'une marginalisation et d'une incompréhension croissante. Pour lui, les positions affichées par certaines associations sont trop radicales et menacent à terme la survie de l'activité agricole.

L'association Liane manifeste également sa déception face à cette issue. Le président de cette association déclare ainsi « *Le départ de cet agriculteur a constitué un aboutissement négatif. Ce qui aurait été positif, c'est que la porcherie se construise avec de meilleures garanties pour l'environnement* ».

Premiers éléments d'analyse d'un échec

Sans prétendre à une analyse exhaustive des causes de l'issue de ce conflit, on peut remarquer dès à présent plusieurs éléments qui se sont avérés déterminants.

Des arguments qui ne se répondent pas. Le contraste est flagrant entre les craintes exprimées par les opposants (les odeurs, les pollutions...) et les justifications évoquées par la profession agricole (la protection de l'emploi, la nécessité de répartir la production porcine sur le territoire, le rapprochement entre consommateurs et producteurs, etc.). Les arguments ne se situent manifestement pas sur le même plan. D'un côté, on parle du cadre de vie ; de l'autre on évoque l'économie. D'un côté, on parle de gênes occasionnées par une activité proche ; de l'autre, on place la réflexion sur un plan régional ou national. Le conflit n'est pas vu comme d'un problème à résoudre en coopération, mais comme un champ de bataille où s'entrechoquent plaintes et justifications. Ce mode de « dialogue » est classique dans les conflits d'environnement, notamment lorsque des organisations défendant des projets d'aménagement tentent de faire valoir une sorte d'intérêt général qui s'opposerait à des réflexes supposés égoïstes. L'association Liane, en cherchant à concilier production et environnement, cherche une issue consensuelle en faisant des propositions techniques (l'élevage sur litière), sans parvenir cependant à convaincre. Pour quelles raisons ? Cette recherche de solutions a-t-elle été prématurée et jugée inadéquate par les participants ? Ceux-ci ont-ils préféré jouer la carte du rapport de force plutôt que celle de la conciliation ? La légitimité de l'association a-t-elle été jugée insuffisante de fait de sa trop grande proximité avec les opposants ou de son image d'association du monde de l'environnement ?

Un milieu agricole peu rôdé au dialogue. Malgré la participation de responsables agricoles locaux à la réunion publique provoquée par l'association Liane, nombreux sont ceux qui, peu rôdés au dialogue avec leurs opposants, leur dénie toute forme de légitimité. De leur point de vue, l'intervention de ces derniers constitue une ingérence intolérable. C'est ce qu'affirme l'éleveur en estimant que les choix techniques doivent être le fait de professionnels et non pas de personnes extérieures à la profession. C'est ce que disent plus tard, à leur façon, les

responsables locaux en sollicitant une entrevue directement avec le Préfet ainsi qu'en maniant des arguments (répartition géographique de la production, traçabilité des produits...) usuels dans le monde agricole mais qui paraissent très abstraits aux yeux des habitants. Un responsable agricole local notera d'ailleurs plus tard que, s'il semble évident pour lui que les personnes extérieures au monde agricole ont une vision caricaturale de l'agriculture, l'inverse est également vrai : « *Les agriculteurs ont une vision trop schématique du reste du monde. Il faut accepter de voir les contraintes des autres. Ceux qui les comprennent mieux, ce sont ceux qui ont eu une expérience professionnelle hors de l'agriculture. Pour les autres, c'est difficile...* »

Une médiatisation qui radicalise le conflit. Le fait que le conflit ait été très rapidement porté dans l'espace public (pose de pancartes sur le bord des routes par les opposants au projet, organisation d'une réunion publique dès le début du conflit par l'association Liane) a probablement contribué à radicaliser les positions. Les termes souvent abusifs – inutilement agressifs ou lénifiants – utilisés pour marquer les esprits restent alors durablement inscrits dans les mémoires. Un participant se souviendra par exemple de la réunion publique plusieurs années après : « *Il y a des choses qui se sont dites... C'était exagéré* ». Avec la transcription de ces « petites phrases » dans la presse, il devient difficile pour ceux qui les ont tenues de revenir sur des positions extrêmes sans crainte d'être déjugés. De ce point de vue, on peut se demander si le choix de la réunion publique – certainement fait dans un but louable de transparence – était le plus pertinent. Ce choix a visiblement alimenté l'espace de communication public. Une réunion de travail préalable entre l'éleveur et ses opposants, éventuellement assistée par un médiateur, n'aurait-elle pas été plus profitable ?¹

Une absence de médiation. Malgré les efforts de l'association Liane pour trouver une issue négociée, la situation souffre de la carence d'un véritable espace de médiation. L'association souffre d'ailleurs d'un certain déficit de légitimité puisque des opposants au projet y ont adhéré et du fait de son image « environnementale ». D'autres médiateurs auraient peut-être pu intervenir, à l'initiative des services de l'Etat ou des collectivités locales. Mais les pouvoirs publics n'ont visiblement pas souhaité (ou pu) créer cet espace.

2. Deuxième acte : une concertation qui se construit

Suite à la décision de l'éleveur de quitter la région, les responsables locaux reprennent contact. Un agriculteur en particulier, impliqué dans le Conseil d'Administration de l'Addear de la Loire, une association proche de la Confédération Paysanne, souhaite ne pas rester sur cet échec. Dans le canton de Chazelles-sur-Lyon, le climat reste en effet passionné. Le conflit a induit un malaise du fait « *des non-dits et des mal-dits* ». Il lui paraît indispensable de recréer un espace de dialogue. L'Addear de la Loire invite donc l'association Liane ainsi que

¹ Une réunion publique n'est pas nécessairement à déconseiller dans ce type de situation. L'expérience de la Piège montre que, même dans une situation très tendue, un espace public de discussion peut déboucher sur une concertation plus approfondie qui aboutira à son tour à des solutions négociées. Voir l'étude de cas « *Agriculteurs, et naturalistes de la Piège : une expérience de concertation environnementale à propos de Natura 2000* », Comédie-Dialog, 2008. www.comedie.org, page Expériences.

des élus locaux et quelques institutions à engager une réflexion collective pour tirer les leçons du passé et éviter qu'un tel scénario ne se reproduise.

Le projet trouve un écho favorable auprès du Président de la Communauté de Communes et auprès de sa commission environnementale, également préoccupés par la pression foncière, les concurrences d'usage, la cohabitation entre agriculteurs et non agriculteurs et, finalement, le risque de multiplication des conflits.

L'Addear de la Loire¹, qui connaît bien le milieu agricole, a l'expérience d'un projet qui visait à une meilleure interconnaissance entre des « non agriculteurs » (associations de consommateurs, d'environnementalistes...) et des agriculteurs et. Elle décide de se faire conseiller et aider par l' Afip Rhône-Alpes, une association membre du réseau national Afip, qui intervient dans le domaine du dialogue territorial et du développement rural. Pour l'animateur de l'Addear, cette alliance est pertinente : l'implantation départementale de l'Addear et sa connaissance du monde agricole lui permettront de mobiliser les acteurs locaux ; l'apport méthodologique et l'extériorité de l' Afip apporteront une plus-value à une dynamique collective qui s'annonce incertaine. Un projet de concertation environnementale est alors envisagé et soumis à la Communauté de Communes, qui se montre intéressées par cette démarche et prête à l'appuyer.

Constitution d'un comité de pilotage

En janvier 2004, l'Addear propose à des acteurs locaux de constituer un comité de pilotage. Elle sollicite des personnes connues comme étant des relais d'opinion auprès de certaines catégories de population ou des représentants d'organisations locales, ou comme disposant d'une bonne connaissance des attentes de certaines catégories de population. Toutes ne viennent pas en représentation d'un groupe, certaines parlent à titre individuel.

Le Comité de Pilotage se compose donc de représentants d'associations, d'agriculteurs, d'élus et de techniciens. Tous sont soucieux du développement du territoire et conscients des divergences de vues qui peuvent s'affronter localement. Ils souhaitent « *mettre en place une méthode de concertation, afin de permettre un rapprochement des intérêts divergents des différents utilisateurs du territoire rural des Monts du Lyonnais et plus spécifiquement du canton de Chazelles*

La composition du Comité de pilotage

Agriculture

- un représentant des producteurs de porcs
- deux agriculteurs et une agricultrice à titre individuel
- le Président de Vivéa de la Loire (organisme de formation agricole)

Collectivités locales

- le Président, le vice-président et un technicien de la Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais
- Syndicat intercommunal à vocation unique de la Coise (protection des ressources hydriques)
- le Maire de Maringes

Environnement

- Association Liane
- FRAPNA (Fédération régionale d'associations de protection de la nature)
- Fédération de Pêche de la Loire
- un accompagnateur en montagne

Habitants

- CDAFAL (Conseil départemental des associations familiales laïques)

Animateurs

- ADDEAR 42 et AFIP Rhône Alpes

¹ Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de la Loire.

sur Lyon. »¹

Les animateurs proposent de procéder en deux temps :

- en premier lieu, un audit des protagonistes du conflit passé, de manière à mettre en évidence les points de blocages principaux qui ont mené la situation dans l'impasse.
- une phase de formation devant permettre à chacun de comprendre les préoccupations des autres.

Ce travail devra permettre de mettre en évidence les dysfonctionnements qui n'ont pas permis de parvenir à une situation plus consensuelle. Une diffusion des acquis du projet sera recherchée. L'année 2004 doit être consacrée à l'ensemble de ce processus.

L'audit : un retour sur le conflit passé

32 entretiens sont réalisés auprès de riverains, d'élus locaux, d'agriculteurs, de responsables agricoles locaux, d'associations de consommateurs, d'associations de protection de l'environnement, de la Fédération de pêche, de l'Office de tourisme... Des questionnaires sont envoyés à d'autres acteurs locaux ou déposés dans des lieux publics (mairies, offices du tourisme, magasins...).

La synthèse des entretiens est restituée publiquement le 5 novembre 2004. L'ancien projet d'extension de la porcherie est présenté comme « sujet d'étude », sans volonté de le défendre ou de susciter à nouveau le débat, en insistant sur les raisons du choix de l'éleveur. Plusieurs facteurs ayant conduit à l'opposition des habitants sont relevés, par exemple le manque d'information de ceux-ci, qui « *ont entendu dire qu'il y aurait un jour une grande porcherie à côté de chez eux.* » ou qui ont été découragés par un dossier technique incompréhensible. « *Difficile de réagir face à un dossier tout bouclé et énorme. Il ne restait plus qu'à se battre contre.* » De l'autre côté, est mis en évidence le sentiment des agriculteurs d'être remis en cause et accusés injustement, dans un contexte de malaise grandissant de la profession.

Comment cela aurait-il pu mieux se passer ? Les personnes interrogées émettent plusieurs propositions :

- Plus d'information et de dialogue. Ils auraient souhaité que la profession agricole facilite leur accès à l'information, engage des discussions avec les voisins avant que le projet ne soit présenté aux autorités administratives et accepte mieux le dialogue.
- Une meilleure connaissance de l'agriculture. Des réunions d'information ou des visites de porcheries auraient permis de dissiper certains préjugés et d'engager une discussion autour de questions concrètes.
- Un tiers neutre. Un médiateur aurait facilité le dialogue. Une réunion d'information sur le projet aurait pu être animée par un animateur extérieur à la situation.
- Une implication collective en amont du projet. Agriculteurs, consommateurs et environnementalistes auraient pu s'associer pour rédiger un cahier des charges avant la mise en place du projet, dès la phase de conception.

Les marges de manœuvre des agriculteurs dans le contexte économique actuel sont également abordées, ainsi que les alternatives techniques et économiques qui auraient pu être examinées.

¹ Historique de dialogue territorial. Territoire de la communauté de communes de Forez en Lyonnais (42). Frédéric Patouillard, AFIP Rhône-Alpes. Programme Dialog, 2008.

A l'issue de cette réunion, trois thèmes de travail sont identifiés :

- Comment mieux se connaître mutuellement, dialoguer, communiquer, créer du lien ?
- Qu'est-ce que la qualité des produits et comment les consommateurs influent-ils par leur mode de consommation sur le paysage agricole ?
- Quelles évolutions a connu l'agriculture ? Quels sont les rôles, places et impacts de l'agriculture sur le territoire ?

Des groupes sont constitués autour de chacun de ces thèmes. Les trois groupes se réunissent à plusieurs occasions et font des propositions à la Communauté de Communes. Au sein du premier groupe est notamment évoqué l'idée de réaliser une charte pour « bien vivre ensemble sur le territoire ». Des soirées-débats sont également envisagées. Enfin, est affirmée la nécessité d'une concertation entre acteurs locaux (habitants, élus, techniciens...) dès la conception d'un projet sur le territoire.

3. Troisième acte : le choix d'actions

En juin 2005, certains participants aux groupes de travail se réunissent pour envisager plus concrètement des actions autour du premier thème retenu. Le constat d'un manque d'information et de communication aboutit à la question suivante : « Qu'est ce qu'il faudrait imaginer pour qu'un problème dû à différents usages ne se transforme pas en désaccord puis en conflit ? » Le conflit passé est évidemment dans tous les esprits, mais les entretiens ont révélé d'autres conflits d'usage – exprimés ou latents – parmi les usagers du territoire. Les difficultés de coexistence entre les activités de production et les activités de loisirs, par exemple, sont souvent citées. Le groupe élargit donc sa réflexion à des problèmes variés. Il en arrive bientôt à la conclusion d'un manque de partage de règles communes sur l'utilisation du territoire. Pour lui, une des difficultés vient du fait que les nouveaux résidents ne connaissent pas l'histoire du territoire, ses usages et ses règles tacites. L'idée est émise d'une charte « d'information, de bonne conduite ou de bon voisinage » qui pourrait être présentée aux habitants lors d'une demande de permis de construire ou lors des rencontres d'accueil organisées par les communes à leur attention.

Des exemples extérieurs

En novembre 2005, à l'occasion d'une nouvelle réunion de travail, des chartes réalisées dans d'autres territoires sont présentées à titre d'exemple.

La première est celle mise en place par l'ADABEL (Association pour le développement de l'agriculture de Belledonne), composée d'agriculteurs et d'élus du territoire, proche de la Chambre d'Agriculture¹. Suite à des problèmes de voisinage, notamment entre agriculteurs et nouveaux résidents, des réunions de concertation sont organisées. Elles débouchent sur la rédaction collective d'une charte construite autour de grands principes et d'une série

¹Voir étude de cas : La Charte de bien vivre en Belledonne, concilier différents usages de l'espace. Comédie, 2006. www.comedie.org, page Expériences.

d'engagements par catégorie d'acteurs (les agriculteurs, les randonneurs, les chasseurs...). Si les participants directement impliqués dans sa rédaction ont été sensibilisés, grâce à des échanges parfois vifs, à la nécessité d'un partage du territoire, la diffusion à des personnes extérieures reste difficile.

La seconde expérience est la « Charte de bon usage des sentiers et chemins du Revermont » en Bresse. Ce projet est né de la volonté d'agriculteurs de concilier les différents usages des chemins et sentiers du Revermont. C'est une série de recommandations destinées aux usagers des sentiers dans le but préserver de bonnes relations entre eux et avec les riverains et propriétaires. Elle est affichée devant tous les départs de sentiers et fait l'objet d'actions de communication.

La troisième expérience est celle de la « Charte de bon usage des milieux naturels du Nord Jura », signée en juillet 2000 après deux ans de concertation entre les acteurs locaux. Elle énumère les engagements des usagers pour une cohabitation des activités et le respect de l'environnement.

La présentation de ces expériences et les débats qui suivent nourrissent la réflexion du groupe. Les chartes permettent de réfléchir au « comment vivre ensemble ». Elles peuvent déboucher sur des incitations à modifier les comportements individuels, mais la difficulté est de faire respecter les engagements pris par tous ceux – les plus nombreux - qui n'ont pas participé directement à leur élaboration et qui ne se sentent donc pas engagés par elles.

Pour certains membres du groupe, une charte n'aurait pas suffi à éviter le conflit dans le cas de la porcherie. Pour eux, il faut mettre en place un outil de concertation plus spécifique pour les projets controversés. La difficulté est d'identifier ces projets suffisamment tôt, ce qui suppose une démarche volontaire de la part des porteurs de projet. A ce moment-là, une réunion publique, d'abord restreinte, puis plus large, pourrait s'envisager dans un esprit de dialogue. L'idée d'une concertation permanente relayée par les associations locales est également émise, mais cela supposerait une animation régulière qui ne pourrait sans doute être prise en charge que par les collectivités territoriales.

L'animation

L'animation du processus a été assurée par deux animateurs, l'un salarié de l'Addear, l'autre de l'Afip Rhône-Alpes. Pour l'Addear, ce tandem a bien fonctionné, combinant la connaissance du terrain et des réseaux locaux de l'Addear avec les apports méthodologiques de l'Afip Rhône-Alpes. Pour l'association Liane et un responsable agricole local, cette intervention extérieure était nécessaire : *« Si personne n'avait animé, on n'y serait pas arrivés. Il faut mobiliser des compétences particulières pour faire dialoguer des gens qui ne se connaissent pas. Les animateurs avaient les connaissances qu'il faut ».*

Une difficulté cependant tient à la neutralité des animateurs. L'Addear en particulier était clairement identifiée comme proche de la Confédération Paysanne. Dans le monde agricole, où les clivages syndicaux sont vifs et la pratique intersyndicale peu développée, cela a probablement contribué à opérer une sélection chez les participants. Certains d'entre eux ont estimé par exemple que la Chambre d'Agriculture – traditionnellement organe de représentation de la profession auprès des élus locaux – n'aurait pas été suffisamment associée dans le processus. L'Addear s'en défend et rappelle que le Comité de Développement Agricole – lié à la Chambre d'Agriculture - a été consulté et invité à s'associer. Mais elle reconnaît que sa proximité avec la Confédération Paysanne a sans doute orienté la participation agricole locale. L'Afip Rhône-Alpes disposait a priori d'une image

plus neutre, mais elle est peu intervenue dans la mobilisation des acteurs locaux et, de fait, a été vite assimilée à une association proche de l'Addear.

La rédaction de la charte

Malgré ces réserves sur l'utilité de la charte et les dissensions internes au monde agricole, le groupe poursuit sa démarche : il estime que si une charte se mettait en place dans les Monts du Lyonnais, la Communauté de communes pourrait en être l'initiatrice. Ce serait l'occasion d'explicitier les besoins de chacun (« Pour moi en tant que il me faudrait..... pour la pratique de mon activité. ») et d'échanger sur la réalité de l'agriculture et de ses nuisances : odeurs, bruits...

En février 2006, le groupe se réunit de nouveau. Le projet de charte prend corps, étayé par des échanges sur le terrain.

Un « public » est défini pour la diffusion de la future charte : les nouveaux arrivants, les demandeurs de permis de construire, les réseaux associatifs, les enfants des écoles, les entreprises... Les institutions du territoire pourront être sollicitées pour s'y associer et la faire connaître.

Le groupe décide de réaliser des entretiens avec des acteurs du territoire sur la notion de multiusage, puis d'organiser des ateliers thématiques de discussion. Un livre publié par un chercheur sur l'évolution des campagnes¹ est utilisé pour définir les thèmes de réflexion. Trois sujets sont retenus, qui donnent lieu à la création d'autant d'ateliers :

1. les concurrences d'usages sur le territoire.
2. les besoins d'interconnaissance entre les habitants.
3. les implications environnementales des pratiques de chacun.

Chacun des ateliers se réunit à trois reprises entre juin et juillet 2005. En septembre, ils mettent en commun leurs propositions et construisent ainsi une première version de la charte. La formulation est moins incisive que celle adoptée par les signataires de la charte de Belledonne : elle invite chacun à être tolérant et à mettre en œuvre des actes citoyens, sans poser d'interdictions ni d'obligations.

Fin 2006, la rédaction est finalisée et la charte imprimée². La même année, elle reçoit le trophée départemental "S'unir pour agir" de la Fondation de France.

Au début de l'année 2007, la charte est distribuée sans explications dans les boîtes à lettres du canton, ce qui ne suscite que peu de réactions. Le Comité de pilotage souhaite qu'elle soit présentée lors d'évènements locaux (événements locaux, vœux municipaux, assemblées d'associations...). En fin d'année, le lancement de la charte par la Communauté de communes permet d'officialiser sa signature. L'évènement réunit une centaine de personnes. Une troupe de théâtre amateur joue pour l'occasion une pièce de théâtre basée sur le contenu de la charte ainsi que sur la cohabitation sur le territoire et dans l'espace rural et agricole en général

¹ Philippe Perrier-Cornet. Repenser les campagnes. Editions de l'Aube, 2002.

² Voir en annexe.

Les suites

La saynète sera jouée à plusieurs autres occasions, notamment lors du Forum social des villages, une série de rencontres et de débats organisées parallèlement au Forum social mondial. Elle sera présentée également dans plusieurs lieux publics.

Puis, la charte tombe progressivement dans l'oubli. Le changement politique survenu lors des élections aurait, selon la Communauté de communes, contribué à une certaine démobilitation des élus : « *La nouvelle équipe ne s'en est pas saisie* ». En 2008, la charte est cependant encore distribuée par certains élus à de nouveaux arrivants lors de pots d'accueil.

La Communauté de communes avait également proposé que le groupe de rédaction de la charte évolue pour devenir une sorte de « Comité consultatif en développement durable » qui pourrait suivre la mise en œuvre des propositions et porter un regard plus global sur les projets de la communauté de Communes selon les critères du développement durable. Le renouvellement des élus lors des élections suivantes ne permettra pas de concrétiser cette idée.

Quant à l'Addear et l'Afip, désireux de reproduire cette expérience sur d'autres territoires, ils mènent quelques actions d'exploration qui ne seront pas suivies de succès. Progressivement, chacun passe à autre chose...

Reste un travail d'animation locale qui aura duré plusieurs mois, aura suscité de nombreux débats et aura sans doute permis de mieux comprendre un épisode vécu douloureusement par beaucoup. Il serait abusif de dire que le conflit né autour de la porcherie de Maringes n'aura pas laissé de traces : une certaine amertume subsiste chez des agriculteurs, et le sentiment d'un gâchis humain chez des responsables associatifs et d'élus.

Reste également un processus de dialogue qui aura mobilisé des responsables associatifs, des élus et des professionnels et qui aura été finalisé par un document approuvé par tous. Certains des protagonistes de cette expérience estiment que, même si « *les gens qui ont participé activement étaient déjà convaincus de la nécessité d'un dialogue* », la concertation qui a suivi le conflit aura facilité une meilleure connaissance entre eux et contribué à prévenir de futures difficultés. Pour l'association Liane, par exemple, « *Actuellement, il y a plus de dialogue d'aujourd'hui entre les responsables professionnels et associatifs, les élus et les techniciens. On peut être contre tel ou tel projet, mais il faut argumenter* ».

Quelques questions

Cette expérience est proche de celle menée par l'Adabel dans le massif de Belledonne¹ : une concertation mise en place entre quelques acteurs du territoire suite à des conflits d'usage, une charte qui énonce des règles pour une meilleure coexistence des activités et qui s'adresse principalement aux « nouveaux venus », une diffusion décevante et un souhait de « faire vivre » la charte qui ne se concrétise pas véritablement. Quels enseignements en tirer ?

¹ Voir étude de cas Comédie, op.cit.

Interconnaissance et règles de vie

Au travers des entretiens menés, les acteurs locaux rencontrés mettent l'accent sur deux principes dont ils attendent une prévention des conflits à venir : l'interconnaissance et l'observation de règles.

- l'interconnaissance est jugée utile dans la prévention de conflits. « *Quand on se connaît personnellement, les choses ne se passent pas de la même façon* ». Effectivement, l'opposition perd alors son caractère abstrait, voire idéologique. La concertation engagée aura certainement, du point de vue des personnes rencontrées, permis d'améliorer les relations entre associations, élus et agriculteurs en facilitant l'interconnaissance. Même si certains d'entre eux remarquent qu'elle n'a finalement concerné que des personnes de bonne volonté et n'a pas su mobiliser les plus radicaux, ils admettent que tous ne se connaissaient pas. Or, ces responsables locaux investis dans divers organismes, seront sans doute amenés, au moins pour certains d'entre eux, à se retrouver ultérieurement dans d'autres espaces de dialogue. On peut penser que l'expérience vécue en commun, l'acquisition de connaissances, la découverte de l'autre ou l'apprentissage de l'écoute constitueront pour eux des atouts dans leurs relations futures. Certains regrettent que ces échanges n'aient pas concerné plus de participants et c'est sans doute là une limite de l'exercice.
- la formulation de règles comme outil de prévention des conflits est également invoquée. Celles qui sont affirmées dans la charte font appel à la tolérance, à l'acceptation des usages locaux, au dialogue. Quelle peut être la portée de ce type d'appel à la raison, dans la mesure où leurs destinataires n'auront pas participé à son élaboration et n'auront pas été convaincus de sa justesse ? La charte des monts du Lyonnais évite toute formulation directive, sous forme d'interdictions et d'obligations, et adopte un ton incitatif. Elle ne semble donc pas vouloir s'ériger en une sorte de nouveau règlement local dont la légitimité serait, il est vrai, contestable. Sera-t-elle pour autant mieux comprise et acceptée ?

Des pistes inexplorées ?

Quelques propositions avaient été évoquées par le comité de pilotage et ne semblent pas avoir été suivies d'effet. Elles méritent cependant réflexion.

- un processus de dialogue associé à la mise en place de projets. Serait-il possible de concevoir une sorte de « procédure » de concertation locale dans le cas où des projets – agricoles ou industriels – seraient susceptibles de provoquer des nuisances ou des atteintes à l'environnement ? A l'instar du débat public rendu obligatoire par la loi avant la mise en place de grands projets d'aménagement, aurait-on pu concevoir un dispositif d'avertissement et de concertation lors de la conception de certains projets de moindre envergure ? Selon quelles modalités ? A caractère volontaire ou obligatoire ? Les questions sont nombreuses et le succès incertain, mais cette réflexion n'a visiblement pas été poursuivie. Il est probable que l'élargissement de la réflexion du Comité de pilotage, dont les membres ont souhaité aborder des problèmes multiples liés à la coexistence d'activités et ne pas se limiter au conflit antérieur, a contribué à « diluer » la problématique initiale et à perdre de vue certains objectifs qui apparaissaient pourtant cruciaux au début du processus.
- un travail de médiation permanent. L'embauche, par les collectivités territoriales, d'un animateur chargé d'assurer de façon permanente un lien entre associations, collectivités et

professionnels aurait sans doute permis de poursuivre et d'approfondir le travail engagé lors de la conception de la charte. En misant sur la fonction de relais de certaines personnes engagées dans les organisations collectives du territoire, éventuellement en assurant auprès d'elle une formation à la médiation comme cela a été fait dans d'autres territoires¹, on aurait sans doute disposé un outil mieux inscrit dans le temps et dans le fonctionnement des institutions. « *Mais sans argent, on ne fait rien* », remarque un responsable associatif local pour expliquer l'abandon de cette piste de travail.

En plaçant finalement l'enjeu de la coexistence au niveau des comportements individuels et non pas au niveau de la construction de dispositifs inscrits dans le fonctionnement des institutions, les acteurs locaux en sous-estiment sans doute la portée politique. Croire en la tolérance et en la raison de chacun, en l'acceptation des usages des premiers arrivants et en les vertus d'une connaissance interpersonnelle relève-t-il ou non d'une vision naïve de la coexistence des activités dans le monde rural ? Des chartes comme celle des Monts du Lyonnais ont été mises en place depuis les années quatre-vingt-dix dans plusieurs régions françaises. C'est probablement à cette échelle qu'il serait pertinent de mener une évaluation afin de mesurer en quoi ce type d'outil contribue à prévenir les conflits ou à améliorer leur gestion.

¹ Par exemple dans le département de la Savoie, où des institutions et associations départementales ont engagé ensemble un travail de formation de leurs responsables et de mise en réseau pour identifier précocement les risques de conflit et savoir les traiter.

Annexe : Charte des monts du Lyonnais

(téléchargeable sur : http://www.cc-forez-en-lyonnais.fr/iso_album/charte_des_monts_du_lyonnais.pdf)

Une charte « Bien vivre ensemble dans les Monts du Lyonnais » ?

Les Monts du Lyonnais sont un territoire convoité. On y vit. On y habite. On y travaille. On s'y installe. On s'y divertit...

Ces multiples usages peuvent susciter des incompréhensions, de la méconnaissance des autres et de leurs activités.

De là, est née l'idée d'élaborer une charte pour faire connaître le territoire, ses habitants, ses activités... pour que chacun puisse vivre en harmonie avec son environnement.

Construite à partir des travaux et réflexions des habitants et acteurs locaux, cette charte a vocation à mobiliser, à être diffusée, à évoluer...

Ce n'est que la première étape du travail. D'autres rencontres suivront.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques pour améliorer ce document.

Si cette démarche vous intéresse, vous pouvez être co-signataire de ce document et participer aux prochaines étapes de la vie de la charte.

A bientôt,

L'équipe de la CCFL

Crédits photos: CCFL, SIMON; Conception : CCFP_MJP



Communauté de communes de Forez en Lyonnais
9, place Jean-Baptiste Galland
42140 Chazelles sur Lyon
tél : 04.77.54.28.99.
fax : 04.77.54.37.34.
ccfl@cc-forez-en-lyonnais.fr

Une charte réalisée en partenariat avec : Soutenue par :

“Bien vivre ensemble dans les Monts du Lyonnais”

Au fil des saisons

Communauté de communes de Forez en Lyonnais



Decurons lous Monts dou Lyonnais' !

Un territoire où il fait bon vivre...

A proximité des zones urbaines, les Monts du Lyonnais présentent une situation géographique privilégiée pour vivre au quotidien. Ils révèlent tous leurs atouts au fil des saisons. Vivre au quotidien, travailler, se détendre, pratiquer des loisirs, les Monts du Lyonnais vous permettront de profiter d'une belle qualité de vie, alliant loisirs et travail à proximité. Lieu de vie, d'activités, d'emplois, et d'animations, les Monts du Lyonnais vous charmeront au gré des saisons...

Un lieu de détente...

Les paysages vallonnés, les bois, les sentiers, les cours d'eau font des Monts du Lyonnais un espace privilégié pour la pratique des différents loisirs de plein air. Randonneurs pédestres, équestres, cyclistes et autres peuvent trouver leur bonheur dans ces espaces diversifiés... Les curiosités patrimoniales peuvent agrémenter les sorties sur le territoire.

Un territoire ressource...

Préservé, ce territoire conserve une diversité de milieux naturels. Des espèces remarquables telles que la chouette chevêche, le sonneur à ventre jaune illustrent la richesse biologique des Monts du Lyonnais. Les Monts du Lyonnais sont un espace propice pour la pratique de la chasse, la pêche et la découverte de la biodiversité.

1: Découvrons les Monts du Lyonnais, en patois



Un jardin cultivé...

L'agriculture est l'activité économique traditionnelle des Monts du Lyonnais. Cette activité sait évoluer, tout en conservant des fermes relativement petites. Avec l'ensemble de ses agriculteurs, les Monts du Lyonnais garde une vitalité, un dynamisme démographique et une qualité paysagère.

A l'heure actuelle, les Monts du Lyonnais comptent environ 950 exploitations. L'activité principale est l'élevage, essentiellement laitier, les autres productions concernent principalement les petits fruits (fraises, framboises, cerises...). Certains producteurs transforment leurs produits sur place (fromages, confitures, jus de fruits...) et vendent à la ferme ou sur les marchés locaux.

Des ambitions économiques

Au cœur des grands bassins économiques, stéphanois et lyonnais, les Monts du Lyonnais recensent nombre d'activités économiques. Le tissu de PME, d'artisans et de services est dense, riche de compétences et de savoir-faire. Les entreprises industrielles, artisanales, commerciales proposent des services de proximité et font preuve d'innovation.

Un territoire d'animations

Le tissu associatif autour du sport, de la culture, des services révèle le dynamisme des villages. Les activités touristiques et de loisirs renforcent la vie du territoire par des animations multiples et innovantes. Plus de 150 associations sur le canton de Chazelles sur Lyon vous emmènent au cœur des Monts du Lyonnais.



PRINTEMPS

Le printemps, c'est la saison du grand ménage. Tri des placards et de l'atelier, taille des haies, enlèvement des gravats... Je porte tout à la déchèterie (y compris les produits toxiques). Si j'ai un doute, le SIMOLY et la Communauté de communes de Forez en Lyonnais sauront répondre à mes questions.



Les transports de matériaux et certains chantiers rendent parfois les routes dangereuses.

Professionnels, particuliers et collectivités, pensons à baliser les zones de travaux et veillons à la sécurité de nos chargements pour limiter les risques.



Avec les beaux jours, l'envie de sortir se fait sentir ! Notre paysage est magnifique. C'est un jardin grandeur nature, alors respectons les cultures encore fragiles et restons sur les sentiers. Comme à toutes les saisons, les terres agricoles ne peuvent être piétinées sans dégradation.

Afin que chacun puisse profiter des chemins, je réduis la vitesse de ma moto, mon quad, mon 4x4, mon engin agricole, mon VTT ou mon cheval. Si je rencontre des entraves dangereuses, je les enlève et les signale en mairie.



Les amateurs de loisirs motorisés sont invités à ne pas détériorer les chemins.

Sur notre territoire sont élevés des vaches, des moutons, des cochons... Leurs déjections sont stockées l'hiver et s'avèrent être aux beaux jours un engrais naturel formidable pour permettre aux nouvelles plantes de pousser.

Les odeurs d'épandage peuvent être désagréables mais font partie de la vie à la campagne. L'agriculture est obligée de se soumettre à cette technique, mais encourageons les agriculteurs à éviter d'épandre le week-end.

Les agriculteurs sont invités à maintenir des bandes enherbées le long des chemins, pour prévenir leur détérioration.

Par ailleurs, le compostage est une technique qui limite les odeurs et les risques de pollution des milieux naturels, c'est pourquoi les agriculteurs qui le peuvent sont invités à le privilégier.

C'est l'époque où la végétation redémarre et les insectes s'éveillent. Si j'estime nécessaire et incontournable de traiter les plantations, les potagers ou les fleurs, je privilégie les modes de lutte naturels et je respecte les doses d'utilisation des désherbants et phytosanitaires afin de préserver l'environnement. Et enfin, le printemps, c'est l'époque de la nidification, alors j'évite de tailler les arbres....



ETE

La nature s'est épanouie. Abriter les oiseaux, proposer de l'ombre aux randonneurs et aux animaux, fournir du bois pour l'hiver, filtrer l'eau, retenir la terre lors des orages... Voici toutes les vertus des haies. Facilitons leur préservation et entretenons les !



Les Monts du Lyonnais recèlent de trésors naturels : les milieux ouverts, boisés et humides sont des réservoirs de biodiversité. Préservons-les !



À la belle saison, les animaux sont dans les prés. La production de lait est l'activité agricole principale des Monts du Lyonnais. Cela implique le déplacement fréquent des troupeaux pour la traite sur les routes et les chemins. Pour prévenir les accidents, les ficelles de guidage des animaux doivent être mises en évidence par un objet ou un ruban et retirées après le passage des animaux.



Pour alimenter la vitalité des communes des Monts du Lyonnais, n'hésitons pas à apporter nos compétences, nos savoirs, nos idées à la société locale, et à utiliser les services en nous approvisionnant à proximité (commerces, vente à la ferme...).



Les Monts du Lyonnais sont un territoire attractif et dynamique : Fête de l'EPI de Grammond, Festival des épouvantails, marchés nocturnes...

S'intégrer dans un village, dans la vie locale, c'est s'investir dans les activités associatives, participer aux réunions organisées pour se rencontrer... et devenir ainsi un acteur de la vie communale.

La présence de commerces, de sites de productions, d'entreprises, assure la vie économique du territoire. Les lieux touristiques et les animations culturelles et associatives font vivre les Monts du Lyonnais.

Profitions du temps libre pour découvrir ou faire connaître notre territoire, ses habitants et profiter de ses richesses.



En accord avec le propriétaire ou l'agriculteur exploitant, les sociétés de chasse, de pêche, les associations de randonnées peuvent installer des chicanes, échelles ou autres solutions pour faciliter le passage des clôtures. Ainsi, les agriculteurs seront assurés de ne pas voir leurs animaux s'échapper.

L'eau est une ressource précieuse, économisons-la ! Il est préférable d'arroser en fin de journée et la nuit pour limiter l'évaporation.



AUTOMNE

a la Sainte Catherine, tout arbre prend racine. Si mon entreprise, ma maison ou le bâtiment communal s'intègre difficilement dans le paysage, alors je n'hésite pas à planter quelques haies, arbres ou plantes grimpan-tes. Une liste des essences locales est disponible en mairie.



Septembre, c'est l'ouverture de la chasse. Cette pratique est régle-mentée par la Préfecture. Afin de faire connaître leurs actions menées tout au long de l'année, les associations de chasse sont invi-tées à faire découvrir leurs activi-tés à la population.

Toutes les associations d'environ-nementalistes, chasseurs et pêcheurs font un travail remarqua-ble pour préserver les écosystè-mes, n'hésitez pas à aller le décou-vrir auprès d'elles.



Pour que notre construction ou rénovation s'harmonise avec le patrimoine bâti et naturel du ter-ritoire, pensons à utiliser des ma-tériaux caractéristiques des Monts du Lyonnais (bois, crépis à la chaux, pierres, briques, toitures rouges...).



La nature prend ses plus belles couleurs. Beaucoup d'asso-ciations en profitent pour organiser des randonnées. Afin de limiter la prolifération de balisages non conformes et la dégradation visuelle du paysage, les balisages sauvages ou occasionnels doivent être retirés après la manifesta-tion



Le goudronnage imperméabilise le sol, amplifie le ruissellement et accroît les phénomènes d'érosion et de crues.

Des alternatives existent. Chacun peut privilégier d'autres matériaux comme la pierre concassée, les dalles engazonnées...

En récupérant l'eau de mes toitures, je la stocke pour l'arrosage de mon jardin ou des usages domesti-ques. Je contribue ainsi à la limita-tion du phénomène d'érosion pro-voqué par le ruissellement.

Du fait des précipitations souvent abondantes à cette période, les ouvrages destinés à stocker des eaux usées ou des produits présen-tant un risque pour l'environne-ment doivent être correctement dimensionnés, pour éviter les écou-lement accidentels.

D'autre part, les saignées ou rigoles aménagent les chemins pour les protéger en permettant le bon écoulement des eaux de ruisselle-ment. Préservons-les.

HIVER



L'hiver est là. Perpétuons la tradition des veillées au coin du feu. C'est aussi le moment de participer aux consultations citoyennes (enquête publique, conseil local de développement...) et d'être acteur de son territoire.

Profitons de cette période pour échanger sur nos différentes activi-tés et leurs évolutions.

J'habite un territoire de monta-gne. Le paysage revêt son blanc manteau. Les collectivités et les agriculteurs font leur possible pour dégager les routes. Cela prend du temps. Ne les poussons pas à saler excessivement les routes, cette pratique est néfaste pour la végétation. Patience, le printemps sera bien-tôt là!

Ville, Campagne, chaque milieu a ses désagréments. Chacun doit tolérer les gênes occasionnelles que peuvent générer les activités locales et les conditions climatiques.

Crédits photos : SIMOLY - CCFL - Office de Tourisme de Forez en Lyonnais - Atelier Musée du Chapeau - Index des photos et dessins :

- Page de couverture : illustration des classes GS et CP, école de St Médard en Forez, réalisé dans le cadre du concours "Mon village dans 10 ans".
- Page 2 : Communes de Châtelus, Chazelles sur Lyon, Chevrières, Grammond, La Gimond,
- Page 3 : Communes de Maringes, St Denis sur Coise, St Médard en Forez, Viricelles, Virigneux.
- Page 4 : cascade des Monts du Lyonnais, illustration d'une maquette de la classe de PS, école de St Médard en Forez, réalisé dans le cadre du concours "Mon village dans 10 ans", photos d'une balade à cheval, promenade en VTT et randonnées en quad.
- Page 5 : Paysage des Monts du Lyonnais.
- Page 6 : Photos de paysage, du festival des épouvantails de Viricelles, de la ferme du Val Fleury à Chazelles sur Lyon.
- Page 7 : dessin des classes élémentaires, école de Virigneux, réalisé dans le cadre du concours "Mon village dans 10 ans", marché de Chazelles sur Lyon, cueillette dans les Monts du Lyonnais.
- Page 8 : dessin réalisé par les CM, école de St Médard en Forez, réalisé dans le cadre du concours "Mon village dans 10 ans", photos de tuiles, pisé et pierres, randonnée des Moulins.
- Page 9 : photo de sous bois des Monts du Lyonnais.
- Page 10 : maquette de l'école de Maringes, paysage d'hiver à St Martin en Haut.
- Page 12 : illustration du puzzle réalisé par les enfants de maternelle, école de La Gimond, réalisé dans le cadre du concours "Mon village dans 10 ans".



Pour que vive cette charte, à chacun de nous de la lire, la respecter, la diffuser, proposer des améliorations...

Pour montrer votre adhésion à cette charte ou à la démarche, vous pouvez remplir le bulletin ci-dessous et le déposer en mairie ou le renvoyer à :

Communauté de communes de Forez en Lyonnais
9, place Jean-Baptiste Galland
42140 Chazelles sur Lyon

Mme, Mlle, M,
J'adhère à la démarche qui a été effectuée. Je montre mon soutien en signant ce bordereau.

Fait à le.....
Signature :

Thème que vous souhaiteriez voir aborder

N° de téléphone : Mail :